

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Bildung und Forschung
Schlagworte	Keine Einschränkung
Akteure	Schneider-Ammann, Johann (fdp/plr) BR WBF / CF DEFR
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Bernet, Samuel
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Bernet, Samuel; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Bildung und Forschung, 2012 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Bildung, Kultur und Medien	1
Bildung und Forschung	1
Grundschulen	1
Mittelschulen	2
Berufsbildung	3
Hochschulen	6
Forschung	9

Abkürzungsverzeichnis

FK-NR	Finanzkommission des Nationalrats
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
EDK	Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
EU	Europäische Union
SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
BIP	Bruttoinlandsprodukt
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
ETHL	Eidgenössische Technische Hochschule Lausanne
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
SGV	Schweizerischer Gewerbeverband
Euroatom	Europäische Atomgemeinschaft
FRP	Forschungsrahmenprogramm (Europäische Kommission)
Movetia	Schweizer Agentur für Austausch und Mobilität
SRK	Schweizerisches Rotes Kreuz
ch Stiftung	Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats

CdF-CN	Commission des finances du Conseil national
EPF	École polytechnique fédérale
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
UE	Union européenne
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
PIB	Produit intérieur brut
PME	petites et moyennes entreprises
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
USAM	Union suisse des arts et métiers
Euroatom / CEEA	Communauté européenne de l'énergie atomique Programmes-cadres de recherche, de développement technologique et de démonstration (UE)
Movetia	l'agence nationale suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité
CRS	Croix-Rouge suisse
Fondation ch	Fondation pour la collaboration confédérale
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national

Allgemeine Chronik

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Bildung und Forschung

VERORDNUNG / EINFACHER
BUNDESBESCHLUSS
DATUM: 16.05.2012
GUILLAUME ZUMOFEN

L'année 2012 a été marquée par un changement conséquent au sein de la structure des services fédéraux. Le secteur de la formation et la recherche, trop souvent ballotté entre le département de l'économie et celui de l'intérieur, a été définitivement placé sous l'égide de Schneider-Ammann, ministre de l'économie. Il est intéressant de signaler que cette répartition a suscité quelques inquiétudes au sein des milieux académiques, soucieux d'être désormais assujettis aux besoins des entreprises. A la suite de cette décision, le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), qui représente la formation académique, et l'Office fédéral de la formation professionnelle ont fusionné pour donner naissance au **Secrétariat d'Etat à la formation, la recherche et à l'innovation (SEFRI)**. L'ancien responsable du SER, le Tessinois Dell'Ambrogio, a été nommé pour le poste de presque « ministre de l'éducation ». Alors que Schneider-Ammann avait d'abord proposé Romain Boutellier pour ce poste, le gouvernement lui a demandé de revoir sa copie. Trop proche du ministre de l'économie et des milieux académiques de l'ETH de Zurich, Boutellier n'a pas convaincu les milieux politiques. Ce n'est donc que dans un second temps que Dell'Ambrogio a été élu. ¹

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 03.07.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

Le vote du 9 février, «Contre l'immigration de masse», a intensifié le débat sur la question de la **pénurie de personnel qualifié**. Le parlement d'abord, puis le Conseil fédéral, ont intimé le ministre de l'économie, de la formation et de la recherche d'établir une stratégie claire, afin de pallier le risque de pénurie. En outre, Swissmem, association faitière de l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, a tiré la sonnette d'alarme, pointant du doigt une tendance à l'académisation excessive. Ainsi, selon Johann Schneider-Ammann, des mesures doivent être prises pour favoriser l'activité professionnelle des femmes et des seniors, sources de main-d'œuvre internes à fort potentiel. Il propose notamment d'améliorer la compatibilité entre activité professionnelle et famille ou encore d'éliminer les discriminations fiscales des couples avec deux revenus. De plus, le ministre a proposé d'investir 100 millions de francs chaque année afin de soutenir la formation professionnelle. Cette proposition a reçu un accueil favorable du côté de l'Union suisse des arts et des métiers (USAM). ²

Grundschulen

POSTULAT
DATUM: 28.02.2018
SAMUEL BERNET

Mitte Juni 2016 reichte Thomas de Courten (svp, BL) ein Postulat ein, mit dem er mehr **Effizienz- und Qualitätsgewinn im Schweizer Bildungswesen** erreichen wollte. Der Postulant legte zuerst dar, dass die öffentlichen Bildungsausgaben in den letzten zehn Jahren um mehr als 30 Prozent gestiegen seien und im Jahr 2016 rund CHF 35 Mia. betragen hätten. Diese Mehrausgaben würden gemäss de Courten aber nicht unbedingt mit einer Qualitätssteigerung einhergehen, stattdessen würden Abschlussquoten an Schulen stagnieren, ein Mangel an qualifizierten Schulabgängerinnen und Schulabgängern in der Berufsbildung bestehen, verlängerte Ausbildungszeiten bis zum Berufseinstieg entstehen, die Studienerfolgsquote beinahe stagnieren und keine wesentlichen Verbesserungen beim internationalen Ranking der Schweizer Bildungsinstitutionen stattfinden. De Courten fasste dies als Hinweise auf Effizienzprobleme im Bildungswesen auf. Mitverantwortlich sei, dass in diesem Bereich bisher wenige Daten gesammelt wurden und kein Controlling darüber bestehe, ob sich Mehrausgaben im Bildungswesen ökonomisch lohnten. Mit seinem Vorstoss forderte er den Bundesrat auf, einen Bericht zu erfassen, der die Kostenentwicklung auf Bundes-, Kantons- und Gemeindeebene aufzeigt und aufklärt, wo ein Ressourceneinsatz volkswirtschaftlichen Nutzen hat und mit welchen Massnahmen im Bildungswesen mehr Effizienz und Qualität herbeigeführt werden kann.

In seiner Stellungnahme im August 2016 beantragte der Bundesrat dem Parlament, das Postulat abzulehnen. Das Schweizer Bildungs-, Forschungs- und Innovationssystem (BFI-System) geniesse bei Bund und Kantonen hohe Priorität und gelte weltweit als eines der leistungsfähigsten. Der Bundesrat ging mit dem Postulanten einig, dass die BFI-Ausgaben seit Mitte der 1990er Jahren stetig gewachsen seien. Gemessen am BIP

seien die öffentlichen Bildungsausgaben von 2006 bis 2013 von 5.2 auf 5.6 Prozent gestiegen, gemessen als Anteil an den Staatsausgaben seien im gleichen Zeitraum die relativen Bildungskosten von 15.6 auf 17.3 Prozent gestiegen. 90 Prozent der öffentlichen Bildungsausgaben würden die Kantone bezahlen, der Bund die restlichen 10 Prozent. Angesichts dieser Lastenverteilung kam der Bundesrat zum ersten Schluss, dass das Anliegen in die Zuständigkeit der Kantone eingreife, was er aber ablehne. Komme hinzu, dass seit 2010 alle vier Jahre der nationale Bildungsbericht erscheine, in dem alle Bildungsstufen Rechenschaft bezüglich Effizienz, Effektivität und Chancengerechtigkeit ablegen müssten. Der Bericht diene jeweils als Grundlage für die gemeinsamen bildungspolitischen Ziele von Bund und Kantonen. Mit diesem Instrument sah der Bundesrat das Anliegen des Postulats bereits als weitgehend erfüllt, weshalb er das Anliegen zur Ablehnung empfahl.

Ende Februar 2018 wurde das Postulat im Nationalrat behandelt. Nach de Courtens Erklärungen zum Inhalt des Postulats und der kurzen bundesrätlichen Stellungnahme durch Johann Schneider-Ammann wurde bereits abgestimmt. Mit 99 zu 87 Stimmen (1 Enthaltung) nahm der Nationalrat das Postulat an. SP- (38), Grüne- (12), GLP- (6) und BDP-Fraktion (6) stimmten geschlossen dagegen, die CVP-Fraktion sprach sich grossmehrheitlich ebenfalls dagegen aus (24 von 28 Anwesenden). Für die Annahme des Postulats war die SVP-Fraktion verantwortlich, die geschlossen dafür stimmte (66), zusammen mit einer fast einstimmigen FDP-Fraktion (30 von 31 Anwesenden) und 3 abtrünnigen Räten der CVP-Fraktion.⁵

Mittelschulen

A la fin juillet, le nouveau recteur de l'ETH de Zurich a déclaré que **le niveau de la maturité gymnasiale** avait récemment baissé et que, depuis la révision de 2007, il était désormais facile d'obtenir une maturité. Il a ainsi demandé aux gymnases de viser la performance et l'excellence et aux responsables pédagogiques de mettre en place des examens de maturité plus sévères. Toute la fin de l'année 2012 a été animée par la question du niveau de la maturité gymnasiale. De ce débat est née une controverse entre cantons ruraux et alémaniques d'un côté, et romands de l'autre. Si les premiers font l'éloge de l'apprentissage et recommandent un accès extrêmement sélectif à l'université, les autres souhaitent démocratiser la maturité qu'ils voient comme une sorte d'assurance-réussite dans la vie. Ce sont tout d'abord les recteurs d'universités romandes qui ont répondu au pique de l'ETH, signalant qu'il n'avait perçu aucune baisse de niveau. En outre, ils en ont profité pour relancer le débat sur un examen de maturité fédérale centralisé, donc national. Le futur ministre de la formation, Schneider-Ammann, a apporté sa pierre à l'édifice. Il a d'abord estimé que le nombre de détenteurs de maturité fédérale était trop élevé, en particulier en Suisse romande. Dressant un parallèle entre la courbe du chômage et l'évolution du nombre de bacheliers, il a préconisé un accès plus difficile aux études et donc une réduction de l'attrait de la maturité. Dans cette même optique, il espère offrir une plus grande visibilité à la voie professionnelle. D'après lui, cela constitue la seule façon de rester compétitif, tout en gardant un faible taux de chômage. Pour appuyer son argumentation, il a expliqué que la société devait s'appuyer sur un socle de personnes aux compétences avant tout manuelles. De nombreuses personnes, notamment parmi les milieux politiques de gauche, ont réagi et se sont opposées à cette vision qui place la formation en sous-traitance de l'économie. Elles ont montré que la corrélation entre chômage et taux de maturité n'était pas forcément avérée. De plus, elles ont estimé qu'il n'était pas judicieux de limiter l'accès à la maturité, alors que les besoins en personnels dans les domaines des mathématiques, de l'informatique, des sciences naturelles et de la technique restent encore très élevés.⁴

Au fil des années, l'impatience des partisans d'un **rehaussement du niveau de la maturité fédérale** a fini par payer. Arrosée par plusieurs rapports et recommandations émanant de milieux spécialisés, cette volonté de durcir le niveau de la maturité fédérale, afin de garantir le succès lors d'études supérieures, a germé au sein du terreau du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR). Johann Schneider-Ammann (plr), dans une missive destinée à la Conférence des directeurs cantonaux d'instructions publiques (CDIP), a appelé à un tour de vis. Plus précisément, il considère qu'il ne devrait plus être possible d'obtenir la maturité avec des notes inférieures dans les deux disciplines de base : la langue première et les mathématiques.⁵

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 11.08.2012
GUILLAUME ZUMOFEN

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE
DATUM: 27.04.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Berufsbildung

En mai 2006, le peuple et les cantons ont validé, à une large majorité, les nouvelles dispositions constitutionnelles sur la formation. L'article 64 de la Constitution a inscrit la formation continue dans le puzzle suisse de la formation. La **Loi sur la formation continue** concrétise ce mandat constitutionnel. Le paysage suisse de la formation est composé de différentes entités comme l'instruction publique cantonale, la formation professionnelle, les hautes écoles ou encore la recherche. L'introduction de la formation continue dans ce décor permet de créer les liens nécessaires entre formation formelle et formation non formelle, ainsi que d'établir une politique globale en matière de formation continue. En effet, au fil des années, une approche dispersée sur la question de la formation perpétue un éparpillement des terminologies et un enchevêtrement de différentes réglementations. Une réglementation étatique doit permettre à la fois de définir la formation continue et surtout de l'intégrer au système suisse de formation. Au final, l'objectif est de permettre à chaque individu de se former tout au long de sa vie. La loi sur la formation continue doit fixer un cadre, mais garantir aussi une certaine souplesse. Elle doit être organisée en priorité sur une base privée et relativement à la responsabilité individuelle. Les interventions étatiques doivent, par conséquent, être secondaires.

L'étude de la loi sur la formation continue a mis à jour de nombreuses divergences au sein des deux chambres. Les débats ont été animés lors de la session de printemps et d'été. Pour commencer, le Conseil des Etats a globalement maintenu la ligne libérale du texte. Les employeurs ne sont pas tenus de financer des congés de perfectionnement, mais ils doivent favoriser la formation continue de leurs employés. A ce sujet, Peter Föhn (udc, SZ) a rappelé les risques d'un carcan étatique trop prononcé. Pour lui répondre, Géraldine Savary (ps, VD) a précisé que l'encouragement des employeurs à la formation continue ne remettait pas en question la priorité de la responsabilité individuelle dans le cadre de la formation continue. L'idée d'obliger les employeurs à fixer trois jours de congé maximum par an et par travailleur pour la formation continue a été rejetée par le Conseil des Etats, tout comme un système de conseil et d'orientation gratuit. Afin de ne pas gonfler le budget dédié à la formation continue, la chambre des cantons a rejeté un projet de contrôle de qualité, l'idée d'octroi de contributions financières à des projets de développement de la formation continue, ainsi que la mise en place d'une stratégie nationale de coordination. Par contre, la loi sur la formation continue devra favoriser la réinsertion professionnelle. L'intégration des femmes doit être aussi importante que l'intégration des étrangers au marché du travail, comme l'a souligné Anita Fetz (ps, BS).

Ensuite, le Conseil national s'est emparé du projet. Il s'est d'abord opposé à la requête du Conseil des Etats qui souhaitait seulement forcer les patrons à favoriser la formation continue. La droite, en particulier, n'a pas voulu d'une régulation étatique trop dense. Tout comme la chambre des cantons, celle du peuple a rejeté le projet d'un système d'information et d'orientation gratuit. Le ministre de la formation, Johann Schneider-Ammann, a rappelé qu'un tel système d'information existait déjà au niveau cantonal. En ce qui concerne l'article sur la concurrence, les hautes écoles ont été écoutées. En effet, la formation continue devra être offerte au prix du marché. Kathy Riklin (pdc, ZH) a expliqué qu'une telle résolution permet de ne pas désavantager les universités et hautes écoles vis-à-vis de la formation privée. Par ailleurs, un projet d'association de lutte contre l'illettrisme n'a pas été incorporé à la loi. Au final, le Conseil national a dessiné un cap encore plus libéral.

Face aux divergences, le projet de loi sur la formation continue est retourné à la chambre des cantons. Le Conseil des Etats a maintenu sa position. En effet, tout comme le Conseil fédéral et sa Commission de la science, de la culture et de l'éducation (CSEC-CE), il estime que les employeurs doivent favoriser la formation continue. Il maintient donc cette disposition dans la loi, à l'encontre de la volonté du Conseil national. Au sujet de la question de la concurrence, le Conseil des Etats s'est légèrement écarté de son homologue. Il considère que les offres publiques devront être proposées au minimum au prix coûtant, alors que le Conseil national avait fixé le prix du marché. Ces deux divergences ont ramené la loi sur la formation continue au Conseil national. La chambre du peuple a finalement mis sous toit la loi sur la formation continue. Par 119 voix contre 66, elle a décidé de suivre le Conseil des Etats. Ainsi, les employeurs devront favoriser la formation continue. Thomas Weibel (pvl, ZH) a précisé que ces incitations étaient une obligation morale et non pas juridique, afin de convaincre les indécis. La position de l'UDC et du PLR qui ne souhaitaient pas entraver la loi avec des obligations morales n'a finalement pas été suivie. Au vote final, le Conseil des Etats a accepté la loi fédérale sur la formation continue par 37 voix contre 6, alors que le Conseil national l'a acceptée par 147 voix contre 51. ⁶

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 15.08.2014
GUILLAUME ZUMOFEN

Johann Schneider-Ammann (plr), ministre de l'économie, de la formation et de la recherche, a indiqué qu'il souhaitait **encourager financièrement la formation professionnelle supérieure**. En effet, tout comme Jean-François Rime (udc, FR), président de l'Union suisse des arts et des métiers, il a déploré des inégalités de traitement entre formation professionnelle supérieure et formation académique. Le but est l'encouragement et l'amélioration de la reconnaissance à l'échelle nationale et internationale de telles formations.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 05.01.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

Lors d'une table ronde, organisée à Washington par l'administration américaine, le modèle de formation duale helvétique a été au centre des débats. En effet, alors que Johann Schneider-Ammann (plr), ministre de l'économie, de la formation et de la recherche, ainsi que différents patrons d'entreprises suisses étaient venus pour débattre sur les raisons des investissements d'entreprises suisses sur le sol américain, le sujet s'est rapidement réorienté vers la **Question de l'apprentissage**. Les Etats-Unis, qui font face à un taux de chômage élevé chez les jeunes, souhaitent former plus d'employés qualifiés, afin de dynamiser leur industrie nationale. Alors qu'un premier contact avec le premier ministre Joe Biden sur la question de la formation professionnelle en Suisse avait été établi par Didier Burkhalter (plr) lors de son année présidentielle, cette rencontre a permis à la Suisse de relancer sa diplomatie auprès de l'administration Obama.⁸

ANDERES

DATUM: 15.01.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

Les différents acteurs de la formation, notamment professionnelle se sont réunis lors du **Sommet national de la formation professionnelle**. Johann Schneider-Ammann (plr), ministre de l'économie, de la formation et de la recherche, accompagné de représentants de la Confédération, des cantons, des enseignants et de différents partenaires sociaux ont débattu sur la question de la formation professionnelle. Alors que l'ombre de l'acceptation de l'initiative dite contre l'immigration de masse a pesé, comme une épée de Damoclès, sur la tête de ces acteurs, un renforcement de la formation professionnelle s'est profilé comme une première réponse aux risques de pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Alors que plusieurs mesures ont été avancées, un objectif global de 95 pour cent de diplômés du secondaire II (apprentissage, maturité professionnelle ou gymnasiale, école de culture générale) a été annoncé.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 24.01.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Johann Schneider-Ammann a rencontré le vice-président américain Joe Biden. La rencontre a permis de réaffirmer la volonté de **coopérer sur les questions liées à la formation professionnelle**. Cette volonté de coopération avait, pour la première fois, été établie en 2014, lors du premier Congrès international sur la formation professionnelle à Winterthur.¹⁰

MOTION

DATUM: 05.03.2018
SAMUEL BERNET

Die WBK-NR zeigte sich im November 2017 enttäuscht, dass der Bundesrat aufgrund des Bundeshaushalts entschieden hatte, sich nicht um die Austragung der Berufsweltmeisterschaft World Skills 2021 in Basel zu bemühen, wodurch eine Schweizer Kandidatur für 2021 verunmöglicht worden war. Die WBK-NR war überzeugt, dass mit der Austragung der World Skills in der Schweiz der gesellschaftliche und ökonomische Wert der Schweizer Berufsbildung gestärkt würde. Deshalb beauftragte sie den Bundesrat mit einer Motion, eine **Schweizer Kandidatur zur Durchführung der World Skills 2023** zu erarbeiten. Die Kommission forderte die Regierung zudem auf, entgegen dem ursprünglichen Entscheid die zukünftigen Teilnahmen der Schweiz an der Berufseuropameisterschaft Euro Skills weiterhin finanziell zu unterstützen. Der Bundesrat beantragte dem Parlament Mitte Februar 2018, die Motion abzulehnen. Er bezweifelte, dass die Durchführung der World Skills zu einer nachhaltigen Stärkung des Schweizer Berufsbildungssystems beitrage; insbesondere seien die geschätzten Kosten von rund CHF 80 Mio. nicht unerheblich. Nach einer Güterabwägung aller Partner im Juli 2017 sei man zum Schluss gekommen, sich nicht für die World Skills 2021 zu bewerben. Der Bundesrat stellte klar, dass damit eine spätere Kandidatur, zum Beispiel 2023, nicht ausgeschlossen sei, allerdings liege die Entscheidung über eine Kandidatur nicht bei ihm, sondern bei der Stiftung Swiss Skills, die von Bund, Kantonen, Schulen und Organisationen der Arbeitswelt getragen wird. Swiss Skills prüfe, unterstützt vom SBFI, ob der Nutzen einer Kandidatur deren Kosten übersteige, und entscheide anhand dieser Analyse, ob ein Gesuch um Austragung gestellt werde oder nicht. Eine Kandidatur für die World Skills 2023 müsste 2019 eingereicht werden. Sollte

der Erstrat die Motion annehmen, ergänzte der Bundesrat, würde er dem Zweitrat beantragen, die Motion so abzuändern, dass ein Prüfauftrag für eine Kandidatur für die World Skills 2023 gestellt werden würde. Zur Unterstützung der Teilnahme an der Euro Skills äusserte sich der Bundesrat nicht direkt, stattdessen wies er darauf hin, dass er den Fokus vermehrt auf die professionelle Vorbereitung der Kandidatinnen und Kandidaten setzen wolle. Ein Mittel dazu sei die Stärkung der inländischen Berufswettbewerbe, weshalb sich der Bund an der Berufsschweizermeisterschaft 2018 in Bern mit CHF 10 Mio. beteiligen werde.

Die Motion wurde in der Frühjahrssession 2018 im Nationalrat behandelt und erfuhr dort viel Sympathie. Viele Wortmeldungen richteten sich direkt als Fragen an Bundesrat Johann Scheider-Ammann, der die Haltung des Bundesrates verteidigte. Dies fiel ihm nicht leicht, weil auch er offensichtlich Sympathien für das Motionsanliegen hegte. Die Abstimmung war schliesslich eine klare Angelegenheit: 175 zu 1 Stimmen (6 Enthaltungen) gingen zugunsten der Motion ein.¹¹

MOTION

DATUM: 06.06.2018
SAMUEL BERNET

Im April 2018 beriet die WBK-SR die Motion «**Schweizer Kandidatur zur Durchführung der World Skills 2023**». Die Kommission zeigte Interesse an der Durchführung einer Berufsweltmeisterschaft in der Schweiz, war aber gleichzeitig der Meinung, dass für deren Vorbereitung nicht der Bundesrat, sondern die Stiftung SwissSkills zuständig sei. Die Kommission beantragte dem Ständerat deshalb, den Bundesrat nicht mit der Vorbereitung, sondern lediglich mit der Unterstützung einer Kandidatur zu beauftragen. Der zweite Änderungsantrag der WBK-SR betraf das Datum. SwissSkills könne besser beurteilen, wann der ideale Zeitpunkt für eine Durchführung der WorldSkills in der Schweiz sei, weshalb offen gelassen werden sollte, in welchem Jahr eine Kandidatur angestrebt werden soll. Die Kommission hielt aber da am Motionstext fest, wo der Bundesrat aufgefordert wurde, die regelmässige Teilnahme an WorldSkills und EuroSkills zu ermöglichen.

Die Änderungen der Kommission waren im Ständerat unbestritten. Auch Bildungsminister Schneider-Ammann teilte mit, dass der Bundesrat sich den Änderungsanträgen der Kommission anschliesse. Die abgeänderte Motion wurde vom Ständerat stillschweigend angenommen.¹²

MOTION

DATUM: 26.09.2018
SAMUEL BERNET

Im Herbst 2016 forderte Pierre-André Page (svp, FR) mit einer Motion die **Anerkennung und Berufsbildung für Personen, die sich um Betagte und Menschen mit einer Behinderung kümmern**. In der Schweiz würden viele pflegebedürftige Menschen von Personen aus der Schweiz oder aus dem Ausland begleitet und gepflegt, welche über keine Ausbildung im Bereich der Pflege verfügten und aus Zeitgründen auch keine Möglichkeit hätten, eine solche Ausbildung zu absolvieren. Weil diese Personen aber für viele Betagte und Menschen mit einer Behinderung einen unverzichtbaren Dienst leisteten, sah es der Motionär als fundamental an, dass sie eine berufsbegleitende Ausbildung absolvieren könnten.

Der Bundesrat gab in seiner Stellungnahme an, dass er die Leistung dieser Personen honoriere, auch deshalb, weil damit die professionelle Pflege im Gesundheitswesen entlastet werde. Trotzdem war er der Ansicht, dass diesen Personen bereits genug Möglichkeiten zur Verfügung stünden, um eine berufliche Ausbildung absolvieren zu können. So lasse es das Berufsbildungsgesetz zu, dass informell erworbene Kompetenzen an eine Berufsbildung angerechnet werden könnten, was zu einer verkürzten beruflichen Grundbildung führen würde. Zudem biete das (SRK) die Ausbildung «Pflegehelferin/Pflegehelfer SRK» an, die interessierte Personen auf Aufgaben in der Pflege und Betreuung vorbereite. Bei Eintritt in eine Pflegeausbildung auf Sekundarstufe II oder Tertiärstufe werde dieses schweizweit anerkannte Zertifikat als bereits erbrachte Bildungsleistung anerkannt. Einige SRK-Kantonalverbände würden zudem Spezialkurse für interessierte Migrantinnen und Migranten anbieten. Nicht zuletzt habe der Bundesrat Ende 2014 einen Aktionsplan Pflege verabschiedet, mit welchem eine Verbesserung der Vereinbarkeit von Angehörigenpflege und Erwerbstätigkeit angestrebt werde. Bundesrat Johann Schneider-Ammann führte Ende September 2018 im Nationalrat aus, dass dieser Aktionsplan in Umsetzung sei und sich ein Bundesgesetz derzeit in der Vernehmlassung befinde. Aus diesen Gründen, befand der Bundesrat, sei die Motion abzulehnen. Der Nationalrat zeigte sich von der bundesrätlichen Argumentation allerdings wenig überzeugt und nahm die Motion mit 137 zu 43 Stimmen (2 Enthaltungen) an.¹³

Hochschulen

La récolte de signatures lancée dans le cadre de l'**initiative sur les bourses d'études**, est arrivée à son terme en 2012. La Confédération a validé 117'069 signatures recueillies. L'initiative populaire, lancée par l'Union des Etudiant-e-s de Suisse (UNES), sera donc soumise au peuple suisse. Cette initiative populaire espère garantir un niveau de vie minimal aux étudiants suisses, grâce aux aides financières publiques. En effet, la Confédération estime qu'un étudiant doit disposer de 24'000 francs par année pour couvrir ses frais de formation et subvenir à ses besoins. Une aide financière paraît donc souvent indispensable. Dans les chiffres, on recense 250'000 étudiants des niveaux tertiaires, dont 8% reçoivent une bourse d'études, pour un montant global de 303 millions par année, répartis pour 280 millions sur les cantons et pour 25 millions sur la Confédération. L'Union des Etudiant-e-s de Suisse montre du doigt les disparités entre les cantons et le désengagement de la Confédération ces dernières années. Tout d'abord, la liberté attribuée dans ce domaine aux cantons entraîne de fortes inégalités au niveau suisse. Les aides financières par personne varient aujourd'hui de 18 francs à 91 francs, entre les cantons de Schaffhouse et du Jura. Ensuite, de 1997 à 2005, alors que les effectifs dans la formation tertiaire augmentaient de 19%, les aides financières ont, quant à elles, baissé de 10%. L'initiative a donc pour objectif d'harmoniser le système des bourses d'études en redéfinissant le rôle de la Confédération. Elle prévoit notamment que les aides relèvent de la compétence de la Confédération, même si celle-ci doit prendre en compte les intérêts des cantons. Si une telle initiative trouvait grâce aux yeux des citoyens suisses, les déposants estiment qu'une enveloppe de 500 millions de plus serait accordée et que 20% d'étudiants supplémentaires en profiteraient. En novembre 2012, le Conseil fédéral a annoncé ne pas soutenir l'initiative de l'UNES, mais être prêt à entreprendre une révision de la loi sur les contributions à la formation, afin de soutenir les efforts d'harmonisation. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann, en charge du secteur de la formation depuis 2013, a parlé lui d'un plafonnement du nombre de bacheliers. Cette vision a choqué de nombreux parlementaires.¹⁴

En 2012, l'Union des étudiant-e-s suisses (UNES) a mené à bien la récolte de signatures pour l'**initiative sur les bourses d'études**. L'objectif clair de l'initiative est la remise en question de l'article 66 de la Constitution fédérale. Ainsi, alors que l'article 66 stipule que les aides à la formation pour les étudiants dépendent principalement du canton dans lequel ils vivent, l'initiative sur les bourses d'études souhaitait transformer cette compétence cantonale en une compétence fédérale. En outre, les bourses d'études devraient garantir un niveau de vie minimal. Validée, l'initiative a été soumise au peuple en juin 2015. Le Conseil fédéral, conscient des enjeux, mais en désaccord avec les solutions proposées, a présenté un contre-projet indirect. Cette alternative prend la forme d'une révision complète de la Loi sur les aides à la formation. Au final, et à la suite de nombreux débats, la Chambre des cantons ainsi que la Chambre du peuple ont toutes les deux apporté leur soutien au contre-projet indirect du Conseil fédéral. C'est finalement les urnes, après une campagne animée, qui ont livré la sentence finale pour l'initiative sur les bourses d'étude.

Tout d'abord, du côté de l'administration fédérale, opposée à l'initiative, le conseiller fédéral Schneider-Ammann ainsi que le chef de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique Christoph Eymann (BS, ldp) se sont exprimés, à plusieurs reprises, contre l'initiative. Les deux principaux arguments avancés prenaient la forme d'une hausse des coûts pour la formation qui serait probablement répercutée sur d'autres postes du budget de la formation et prêterait ainsi la qualité de la formation helvétique, et d'une réduction à néant des efforts d'harmonisation engagés par voie de concordat en 2009. Alors que plusieurs partis de droite se sont exprimés contre l'initiative, le PLR a probablement été le plus virulent dans sa campagne. En effet, le PLR a volontairement orienté le débat vers les universitaires et parlé de salaire minimum pour étudiants, afin de disqualifier l'initiative.

De son côté, l'UNES a pu compter sur le soutien du Parti socialiste, des verts, des Pirates, des académies des sciences ainsi que des professeurs universitaires. Dans la ligne de son initiative, l'UNES a répliqué aux arguments du conseiller fédéral en soulignant que le contre-projet indirect ne permettait pas de couvrir «les besoins réels en volume de bourses d'études». De plus, l'UNES a basé sa campagne principalement sur l'idée d'égalité des chances. En effet, selon les partisans de l'initiative, les disparités au niveau cantonal seraient injustifiables. Alors que les critères diffèrent d'un canton à l'autre, que les montants varient du simple au triple, l'UNES estime de tels écarts infondés.

Finalement, l'initiative a été rejetée par la totalité des cantons et par 72,5% de la

population.

Il est désormais temps de jeter un bref coup d'œil à l'analyse VOX de la votation sur les bourses d'études. Selon l'analyse, la votation, ainsi que la campagne, a principalement été marquée par une opposition gauche-droite. Néanmoins, le conflit idéologique ne s'est pas forcément répercuté sur les choix de votes. En effet, dans le cas du parti socialiste, le taux d'approbation n'a pas dépassé les 51%. Ensuite, en ce qui concerne le débat relatif à la répartition actuelle des bourses, une nette majorité des votants, qu'ils aient voté pour ou contre, estime que le système actuel des bourses est problématique. Ainsi, étant donné les résultats, il est évident que la principale raison du rejet de l'initiative se situe dans le fait que le peuple a estimé que la réponse donnée par l'UNES à ce problème n'était pas adéquate. L'autre argument qui a fait pencher la balance en faveur du non se place au niveau du conflit entre fédéralisme et centralisme. Le transfert de compétences proposé, du niveau cantonal au niveau fédéral, n'a pas été jugé optimal. Étant donné que la question de la formation symbolise l'un des derniers flambeaux de la responsabilité cantonale, les votants n'ont pas souhaités éteindre la flamme.

Au final, malgré le refus à une large majorité de l'initiative par le peuple, l'UNES a estimé que le combat n'aura pas été vain. En effet, le thème de l'accès aux études et de l'égalité des chances n'aura jamais été aussi présent dans la presse et dans les débats quotidiens.¹⁵

MOTION

DATUM: 21.09.2017
SAMUEL BERNET

Der Bundesrat liess beim Geschäft „Förderung der internationalen Mobilität in der Bildung in den Jahren 2018 bis 2020“ offen, ob er eine Assoziierung ans Nachfolgeprojekt von Erasmus Plus – Letzteres wird 2020 auslaufen – anstrebe. Für eine Mehrheit der WBK-SR war die zögerliche Haltung des Bundesrats keine Option: Mit 7 zu 2 Stimmen (1 Enthaltung) reichte die Kommission Ende August 2017 eine Motion ein, mit der sie den Bundesrat verpflichten wollte, die Verhandlungen mit der EU für eine **Vollasoziiierung der Schweiz an Erasmus Plus ab 2021** „schnellstmöglich“ aufzunehmen, so dass die Schweiz ab 2021 wieder vollständig am EU-Bildungsprogramm teilnehmen könnte. Die WBK-SR war der Meinung, dass die aktuelle reduzierte Form der Teilnahme an Erasmus Plus langfristig schädlich sei für Bildungsinstitutionen, Wissenschaft, Wirtschaft und für die betroffenen Jugendlichen.

Der Bundesrat lehnte die Motion ab. Bundesrat Schneider-Ammann begründete dies im September im Ständerat nicht nur während der Behandlung dieser Motion, sondern auch beim eingangs dieses Artikels erwähnten Geschäft, das unmittelbar vor der Motion diskutiert wurde. „Es ist wirklich unbestritten, dass wir beim Programm Erasmus Plus mit von der Partie sein wollen“, versuchte er die Ständerätinnen und Ständeräte gleich zu Beginn seines Referates zu beruhigen. Im März 2017 habe man sich mit der Europäischen Kommission getroffen und technische Verhandlungen geführt. Dort habe man vereinbart, dass im Jahr 2020 verhandelt werden würde, versicherte Schneider-Ammann. Die Schweiz brauche das Mobilitäts- und Austauschsystem „zwingend“ und man wolle das Programm „wenn irgendwie möglich“ nicht wieder mit einer Schweizer Lösung überbrücken müssen. Der Bildungsminister machte aber auf zwei Schwierigkeiten aufmerksam: Einerseits habe die EU die Kriterien für den Mitgliederbeitrag an Erasmus Plus geändert. Neu würde das BIP die Basis bilden für den Mitgliederbeitrag. In Anbetracht dessen, dass die Schweiz ein höheres BIP pro Kopf habe als manches EU-Land und auch ein vergleichsweise stärkeres Wachstum aufweise, könne sich eine Vollasoziiierung im Vergleich zur herkömmlichen Berechnungsmethode um den Faktor drei bis vier verteuern. Hinzu komme, dass das Geld nicht nur in die Mobilität fliesse, sondern auch in Projekte. „Und es gibt da komische Projekte, wenn ich mir diese Bezeichnung erlauben darf“, so Schneider-Ammann. Zurzeit werde geprüft, ob eine Mitgliedschaft nur mit diesen Projekten zu haben sei oder ob Ausklammerungen möglich seien. Man sei also „am Werk“, weshalb die Ständeräte die Motion getrost ablehnen könnten, so das Fazit des Bundesrats.

Mit seinen Ausführungen vermochte Schneider-Ammann den Ständerat jedoch nicht zu überzeugen. Eher schienen die Ständeräte die Worte der WBK-Kommissionssprecherin Brigitte Häberli-Koller (cvp, TG) bei der Abstimmung noch in den Ohren zu haben. Sie nahm die Bemühungen des Bundesrates zwar zur Kenntnis, wollte aber gleichwohl den Druck auf die Regierung vonseiten des Parlamentes erhöhen. Mit 28 zu 11 Stimmen (1 Enthaltung) nahm der Ständerat die Motion an.¹⁶

Im Nationalrat war der Gesprächsbedarf zum Geschäft „**Förderung der internationalen Mobilität in der Bildung in den Jahren 2018 bis 2020**“ deutlich grösser als im Ständerat. Das zeigte sich bereits in den Kommissionen: Neben der WBK-NR, die das Geschäft regulär vorberiet, äusserte sich auch die Finanzkommission (FK-NR) im Rahmen eines Mitberichts zum Geschäft. Knapp, mit 13 zu 11 Stimmen, beantragte die FK-NR der WBK-NR und dem Nationalrat, auf die Förderung der Kooperation zwischen schweizerischen und ausländischen Bildungsinstitutionen und -akteuren zu verzichten. Der Teilkredit von CHF 93,8 Mio., den der Bundesrat für internationale Mobilitäts- und Kooperationsaktivitäten vorsah, sollte gemäss diesem Antrag um CHF 9,3 Mio. auf CHF 84,5 Mio. gesenkt und der Gesamtkredit somit auf CHF 105,2 Mio. reduziert werden. Peter Keller (svp, NW), Mitglied der Finanzkommission, begründete im Nationalrat diesen Antrag: Die Förderung der Kooperation zwischen ausländischen und Schweizer Bildungsinstitutionen habe nichts mit dem Kernanliegen von Erasmus Plus, nämlich der Mobilität der Studierenden, zu tun, weshalb die CHF 9,3 Mio. aus dem Entwurf gestrichen werden müssten. Ein weiterer Antrag der FK-NR – nämlich das Geld für den Betrieb der Agentur Movetia zu streichen – wurde mit dem Stichentscheid der Kommissionspräsidentin Bulliard-Marbach (cvp, FR) abgelehnt, weshalb dieser Antrag lediglich von einer Kommissions-Minderheit an den Nationalrat herangetragen wurde. Der Vizepräsident der Finanzkommission, Hans-Ulrich Bigler (fdp, ZH), verteidigte diesen im Nationalrat. Movetia würde nicht nur den Bildungsaustausch von Studierenden abwickeln, sondern auch Ferien- und Klassenaustausche in andere Schweizer Sprachregionen von Schülern der Sekundarstufe I, also der Volksschule, organisieren. Die Volksschule sei aber Kompetenz der Kantone und nicht des Bundes, so Bigler. Er störte sich auch daran, dass Movetia Bildungsaustausche für Lehrlinge anbietet. „Die wenigsten Lehrbetriebe – und vor allem die KMU nicht – [haben] die Möglichkeit, ihre Lehrlinge für zwei oder drei Wochen ins Ausland zu schicken“, so Bigler, der gleichzeitig als SGV-Direktor amtiert.

In der WBK-NR war man anderer Meinung: Eine Mehrheit sprach sich für die vom Bundesrat beschlossene und vom Ständerat angenommene Übergangslösung und für die Annahme des Gesamtkredits von CHF 114,5 Mio. aus. Eine Minderheit der WBK-NR beantragte dem Nationalrat jedoch, das Geschäft an den Bundesrat zurückzuweisen: Der Bundesrat solle eine neue Vorlage präsentieren, die den beiden Bedenken der Finanzkommission Rechnung trage.

Vor diesem Hintergrund wurde das Geschäft Ende November im Nationalrat beraten. Nicht weniger als 17 Nationalräte und Nationalrätinnen äusserten sich zur Vorlage. Zuletzt ging Bundesrat Schneider-Ammann nochmals auf die Movetia ein: Angesichts der Kritik an Movetia habe er die Agentur kürzlich besucht und sich deren Betrieb angeschaut. Dort werde effizient gearbeitet, erklärte der Bildungsminister und meinte gar, einen Kulturwandel gegenüber der ch Stiftung wahrgenommen zu haben. Allfällige Bedenken betreffend die Kompetenzbereiche zwischen Bund und Kantonen versuchte er damit auszuräumen, dass die EDK ebenfalls Trägerin von Movetia sei, wodurch Doppelspurigkeiten bei Bund und Kantonen verhindert würden. „Wichtig ist, dass wir die Movetia jetzt auffahren können“, so Schneider-Ammann.

Danach wurde abgestimmt. Der Rückweisungsantrag der Minderheit WBK-NR wurde mit 124 zu 62 Stimmen (3 Enthaltungen) abgelehnt. Die beiden Anträge der FK-NR, den Gesamtkredit um 9,3 Mio. zu kürzen und die 11,1 Mio. für den Betrieb der Agentur Movetia zu streichen, wurden mit 117 zu 73 Stimmen (0 Enthaltungen) respektive mit 112 zu 79 Stimmen (0 Enthaltungen) verworfen. In der Gesamtabstimmung folgte der Nationalrat dem Votum des Ständerates und nahm den Entwurf des Bundesrats mit 126 zu 65 Stimmen (0 Enthaltungen) an. Auffallend war das Abstimmungsverhalten der SVP: Alle 65 anwesenden Räte der SVP-Fraktion stimmten für die Anträge aus der Finanzkommission und für den Rückweisungsantrag. Auch die 65 Nein-Stimmen in der Gesamtabstimmung stammten ausschliesslich aus der Reihe der SVP.

Weil dieser Beschluss nicht dem Referendum unterstand, traten die Bestimmungen am 1. Januar 2018 in Kraft.¹⁷

Forschung

A travers un message, le Conseil fédéral a demandé au Parlement d'ouvrir les crédits nécessaires, en l'occurrence 4389,3 millions de francs, pour permettre à la Suisse de prendre part aux programmes-cadres de recherche de l'Union européenne (UE) de 2014 à 2020 en tant que pays associé. Ce crédit est indispensable pour garantir la participation de la Suisse au paquet **Horizon 2020**, programme Euratom inclus. En outre, un tel crédit couvre aussi le financement des mesures d'accompagnement nationales. A propos de ces mesures, le Conseil fédéral a proposé la modification de la loi fédérale de 2012 sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), afin de garantir plus de souplesse dans le financement. Néanmoins, afin de saisir les enjeux d'un tel message, il est désormais nécessaire de replacer son cadre. Depuis 1987, tout d'abord projet par projet, puis comme pays associés à partir de 2004, la Suisse a participé aux programmes-cadres de recherche, de développement technologique et de démonstration (PCR) de l'UE. Pour appuyer son message, le Conseil fédéral a insisté sur le fait qu'une telle coopération a connu un développement très positif. Il a cité quelques chiffres qui ont montré l'importance d'un tel accord. Par exemple, rien que depuis 2007, les participants suisses à ces programmes de recherches ont réussi à lever plus de 1,56 milliard de francs. Une telle somme fait de l'UE la deuxième source de financement de la recherche et du développement en Suisse. Ou encore, le coefficient de retour de la Suisse est de 1,52. Un tel chiffre prouve que les chercheurs suisses sont non seulement efficaces, mais arrivent à capter 1,5 fois le montant qu'ils recevraient, si les fonds étaient répartis de manière proportionnelle à la contribution obligatoire. Par ailleurs, le programme-cadre pour des activités de recherche et de formation en matière nucléaire, dénommé Euratom et géré par la Communauté européenne de l'énergie atomique, a été intégré au paquet Horizon 2020. Pour le Conseil fédéral, il est nécessaire de poursuivre aussi bien l'association au PCR que la participation au programme Euratom, ou en d'autres termes, il s'agit d'approuver le paquet Horizon 2020. Du côté des commissions, celle des finances du Conseil national (CdF-CN), a soutenu le projet par 19 voix contre 4 et 1 abstention. La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CN), a approuvé le message par 16 voix contre 2 et 5 abstentions, alors qu'elle a approuvé la modification de la LERI par 16 voix contre 3 et 3 abstentions. Et finalement, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des états (CSEC-CE) est entrée en matière sans opposition. Si les commissions ont toutes approuvé le projet du Conseil fédéral, le dernier mot est revenu aux deux chambres. Tout d'abord, celle du peuple a approuvé par 146 voix contre 20 la proposition de crédit. Si l'UDC, par l'intermédiaire de Mörgele (udc, ZH), a montrée du doigt une somme démesurée pour un domaine tel que la recherche, tous les autres partis ont relevé l'importance de la recherche pour la Suisse, citant notamment le « Humain Brain Project » de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Sur la question du nucléaire, la proposition de retrait d'une minorité a été repoussée par 104 voix contre 68. Au final, la chambre des cantons a suivi sa sœur en acceptant sans opposition le projet. Au sujet d'Euratom, l'accord a été validé par 30 voix contre 9, après que le conseiller fédéral Schneider-Ammann ait affirmé qu'il n'y avait aucun conflit avec la stratégie énergétique de la Suisse. L'acceptation par les deux chambres a permis au Conseil fédéral de renouveler l'accord bilatéral entre la Suisse et l'UE, afin de garantir une association ininterrompue.¹⁸

Le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann a annoncé la création de huit nouveaux **Pôles de recherches nationaux (PNR)** dans les universités de Fribourg, Berne, Genève, Bâle, Neuchâtel, ainsi que dans les deux Ecoles polytechniques fédérales de Zürich et Lausanne.¹⁹

A travers un message, le Conseil fédéral a enclenché les rouages d'une prolongation de la **Participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche European XFEL**. Le European XFEL, une infrastructure de recherche basée à Hambourg, est le fruit d'une coopération internationale, mais surtout européenne, dans le domaine de la recherche sur les rayons X. Schématiquement, l'infrastructure doit permettre d'étudier des microstructures, invisibles à l'œil nu ou même au microscope optique. Un tel outil, selon le Conseil fédéral, doit permettre, à long terme, l'acquisition de nouvelles connaissances fondamentales et ainsi mener à des avancées considérables dans des domaines tels que les nouveaux matériaux, la santé ou encore l'approvisionnement énergétique. Alors qu'une structure similaire, le SwissFEL, construit à l'institut Paul Scherrer (PSI), laser à électrons libres national, devrait être en activité à partir de 2016,

la participation au EuropeanXFEL doit fournir aux chercheurs suisses les meilleures armes pour la recherche dans le domaine des rayons X. Du point de vue financier, le Conseil fédéral a précisé que la participation de la Suisse à la construction du laser à électrons libres européen s'élève à 31,9 millions de francs. Cette somme correspond à 1,5% des coûts totaux. Pour la suite, le Parlement doit se prononcer, dans un premier temps, sur la continuation de la participation de la Suisse, puis dans un deuxième temps, sur l'ouverture de crédits pour la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, à raison de 1,8 million de francs par an. Lors des débats au Conseil national, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN), a apporté son soutien au Conseil fédéral. Elle a souligné les potentielles découvertes, notamment dans le domaine de la santé, qui seraient ouvertes à la Suisse, grâce à une participation à l'European XFEL. Le conseiller fédéral Schneider-Ammann a renchéri en mettant en évidence les débouchés potentiels. Il a notamment insisté sur les synergies entre le SwissFEL et le European XFEL. Des voix, principalement du côté du parti agrarien, se sont élevés contre la participation de la Suisse. Le débat a alors viré sur des questions de politique extérieure, lorsque l'UDC a d'abord pointé du doigt la participation de la Russie au projet, puis a remis sur la table la question des relations bilatérales avec l'Union Européenne (UE). Néanmoins, la majorité de la chambre a décidé de ne pas mélanger recherche scientifique et politique extérieure. De plus, sur la question des crédits, la CSEC-CN et le conseil fédéral ont rappelé que des équipements pour plus d'un million d'euros avaient été achetés à des entreprises helvétiques. Au final, le Conseil national a suivi le Conseil fédéral et voté en faveur de la continuation de la participation de la Suisse aux European XFEL par 133 voix contre 43. De plus, il a aussi accepté le crédit annuel de 1,8 million de francs, par 135 voix contre 39 et 1 abstention. Pour la suite, c'est le Conseil des Etats qui s'est penché sur la question. Tout d'abord, la continuation de la participation de la Suisse au programme de recherche European XFEL a été acceptée à l'unanimité par 38 voix. Puis, dans la suite logique, l'ouverture d'un crédit pour la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation a été validée à l'unanimité par 40 voix.²⁰

1) LM, 16.05.2012; BaZ et Lib., 24.05.2012; Lib., 30.10.2012.

2) LT, LZ, 3.7.14; TG, 16.7.14; LT, 20.9.14; TA, 27.9.14

3) AB NR, 2018, S. 109 f.

4) NZZ, 11.08.12; BaZ, 23.08.12; SGT, 04.09.12; LT, 18.09.12; NZZ, 20.09.12; LM, 29.10.12; Lib. et LT, 30.10.12; TG, 01.11.12; BaZ, 19.11.12; NF, 24.11.12

5) LZ, 8.4.16; TG, 25.4.16; AZ, 27.4.16

6) BO CE, 2014, p.701; BO CE, 2014, pp.448 ss.; BO CE, 2014, pp.50 ss.; BO CN, 2013, pp.2085 ss.; BO CN, 2014, p.1301; BO CN, 2014, pp.1001 ss.; BO CN, 2014, pp.377ss.; Communiqué de presse CSEC-E; Communiqué de presse CSEC-E (2); Communiqué de presse CSEC-N; Communiqué de presse CSEC-N (2); Communiqué de presse CSEC-N (3); FF 2013, pp.3265; FF, 2014, pp.5045 ss.; AZ, 19.3.14; BaZ, 6.8.14; LZ, 5.11.14; TA, 7.11.14

7) TG, 15.8.14; NZZ, 28.8.14

8) TA, 5.1., 9.1.15; TG, 10.1.15; LT, 13.1.15; AZ, BaZ, 14.1.15; LZ, 20.2.15; TA, 4.4.15; AZ, 1.9.15; NZZ, 27.10., 4.11.15

9) NZZ, SGT, 15.1.15; Lib, 1.4., 14.4.15

10) SoZ, 24.1.16

11) AB NR, 2018, S. 194 ff.; Medienmitteilung Swiss Skills_Verzicht auf Kandidatur, 5.07.2017

12) AB SR, 2018, S. 416 ff.; Kommissionsbericht WBK-SR vom 20.4.18

13) AB NR, 2018, S. 1628 f.

14) 24H, LT et TG, 04.01.12; LT, 20.01.12; NZZ, 21.01.12; NZZ et In., 01.11.13; Lib., 02.12.12; TA, 01.11.12; SGT, 13.11.12.; FF, 2012, pp.2229 s.

15) Tableau analyse votation; VOX Analysis (Deutsch); VOX Analysis (Français); TA, 2.3.15; 24H, LT, Lib, NF, NZZ, TA, 14.4.15; NZZ, TZ, 17.4.15; BaZ, 18.4.15; SGT, 22.4.15; AZ, SZ, 24.4.15; SZ, 25.4.15; NF, 27.4.15; AZ, 30.4.15; 24H, LT, Lib, NF, TG, 1.5.15; BZ, 2.5.15; BaZ, NZZ, 4.5.15; 24H, BZ, SGT, 5.5.15; LZ, TZ, 7.5.15; AZ, TZ, 8.5.15; AZ, NF, NZZ, 9.5.15; AZ, 11.5.15; NF, 12.5.15; BZ, SGT, 13.5.15; LZ, NZZ, 15.5.15; SZ, 18.5.15; LT, 20.5.15; TA, 21.5., 23.5.15; LZ, NZZ, 26.5.15; LZ, SN, TA, 27.5.15; NZZ, 28.5.15; LZ, NZZ, 29.5.15; AZ, BaZ, NF, SGT, 30.5.15; 24H, NZZ, 1.6.15; 24H, LT, OJ, SN, 2.6.15; NF, SGT, 3.6.15; BaZ, LT, NZZ, 4.6.15; LMD, LZ, NZZ, 6.6.15; 24H, NF, 8.6.15; NF, 9.6.15; 24H, 11.6.15; 24H, BZ, BaZ, LMD, LT, LZ, Lib, NF, SGT, TZ, 15.6.15

16) AB SR, 2017, S. 683 ff.; AB SR, 2017, S. 687 ff.; Medienmitteilung WBK-SR vom 28.8.17; LT, 22.9.17

17) AB NR, 2017, S. 1749 ff.; Medienmitteilung FK-NR vom 13.10.2017; Medienmitteilung WBK-NR vom 27.10.2017; NZZ, 28.11.17

18) BO, CE, 2013, p.934; BO, CE, 2013, pp.671 ss.; BO, CN, 2013, p.1775; BO, CN, 2013, pp.871 ss.; FF, 2013, pp.1759 ss.; FF, 2013, pp.6615 s.; FF, 2013, pp.7045 s.; SoZ, 10.2.13; NZZ, 8.3.13 et 5.7.13; AZ, 17.5.13; CdT, 17.7.13; BaZ et NZZ, 11.10.13.

19) LT, 13.12.13.

20) BO CE, 2015, pp.1238 s.; BO, CN, pp.1566; Communiqué de presse CSEC-CE; Communiqué de presse CSEC-CN; FF, 2015, 3661; FF, 2015, 3677; FF, 2015, 3679; FF, 2015, 8795; FF, 2015, 8797